

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cent-quarante-deuxième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 11 septembre 2024, à 13 heures 30 minutes, en mode hybride (N-7050 et Zoom)

---

**Abrogation du règlement facultaire n° 4 sur les infractions de nature académique**

**Résolution CFSPD-2024-2025-943**

ATTENDU l'évolution du règlement institutionnel n° 18 sur les infractions de nature académique depuis sa création;

ATTENDU la désuétude du règlement facultaire n° 4 sur les infractions de nature académique en regard de cette évolution;

ATTENDU qu'une mise à jour du règlement facultaire n° 4 est devenue inutile pour l'application efficace du règlement institutionnel n° 18;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Maya Jegen, appuyé par Hélène Piquet, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit abroge le règlement facultaire n° 4 sur les infractions de nature académique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 11 septembre 2024



Rachel Chagnon  
Doyenne